

DEVIS (ne pas mandater)

COTISATION DE 2022⁽¹⁾ DES COLLECTIVITES ADHERENTES DE LA FNCCR

État des sommes dues par :

Communauté de communes Mellois en Poitou

Adhésions	Tarif ⁽¹⁾ de cotisation (T) (euro par habitant)	Assiette A= Population EPCI ⁽²⁾	Produit Brut P P = T x A (euros)	Plancher (P1) Plafond (P2) ⁽¹⁾	Produit net P' (euros)
Cycle de l'eau	0,036	48 301	1 738,84	P1 : 730 P2 : 7 960	1 738,84
Distribution de chaleur/froid	0,019	48 301	917,72	P1 : 730 P2 : 5 100	917,72
Transition énergétique	0,019	48 301	917,72	P1 : 730 P2 : 5 100	917,72
Déchets	0,019	48 301	917,72	P1 : 730 P2 : 5 100	917,72
Numérique	0,021	48 301	1 014,32	P1 : 730 P2 : 5 100	1 014,32

Montant de cotisation en année pleine et avant remise ⁽³⁾	5 506,32€
Montant de cotisation 2023 pour une adhésion à compter du 1 ^{er} mars	4 588,60€
Montant de cotisation 2023 pour une adhésion à compter du 1 ^{er} avril	4 129,74€

(1) Montants votés par l'Assemblée générale de la FNCCR du 05/10/2021

(2) Population totale communiquée par la collectivité ou figurant sur la base de données du ministère de l'intérieur (Banatic) ou de l'INSEE

(3) Les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés) disposant d'au moins deux adhésions à la FNCCR bénéficient d'une remise déduite de leur montant total de cotisation calculée en année pleine, en appliquant à ce montant le facteur $[1 - n(0,03)]$ dans lequel « n » désigne le nombre de cotisations éligibles à cette remise.